



Bruxelles, le 10 janvier 2024

CM 1052/24

Dossier interinstitutionnel:
2023/0359(NLE)

PECHE
PROCED
UK
N

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.Fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 8174

Objet: RÈGLEMENT DU CONSEIL établissant, pour 2024, 2025 et 2026, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union, et modifiant le règlement (UE) 2023/194

- Autorisation de recourir à la procédure écrite

- Adoption du règlement du Conseil

- Approbation des déclarations du Conseil et de la déclaration du Conseil et de la Commission

= FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 1051/24 du 9 janvier 2024 s'est achevée le 10 janvier à 11 heures.

Veillez noter ce qui suit:

- 1) toutes les délégations ont voté en faveur du recours à la procédure écrite pour l'adoption du règlement du Conseil visé en objet;
- 2) vingt-cinq délégations ont voté pour, une délégation s'est abstenue et une délégation a voté contre l'adoption du règlement du Conseil susmentionné, dont le texte figure dans les documents ST 16570/23 + ADD 1 + ADD 2 + ADD 3 REV 1. La majorité qualifiée requise a été atteinte. Dès lors, le règlement du Conseil susmentionné est adopté;
- 3) toutes les délégations ont marqué leur accord sur les projets de déclarations du Conseil et de déclaration du Conseil et de la Commission, dont le texte figure dans le document ST 5027/24 REV 1. Par conséquent, les déclarations susmentionnées sont approuvées.

Les déclarations figurant dans les documents ST 5027/24 REV 1 + ADD 1 figureront dans le relevé des actes adoptés selon la procédure écrite en tant que déclarations destinées à être inscrites au procès-verbal du Conseil, conformément à l'article 12, paragraphe 1, troisième alinéa, du règlement intérieur du Conseil.

Le secrétariat général du Conseil tient à remercier les délégations et la Commission pour leur coopération.
